

Cégep vert

Cultiver son pouvoir-agir

2025-2026



PROGRAMME
cégep VERT

Avec le soutien de
Québec



La mission d'Environnement Jeunesse

Créé en 1979, Environnement Jeunesse est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers des projets éducatifs et les inciter à agir dans leurs milieux respectifs.

L'éducation relative à l'environnement (ÉRE) constitue un continuum allant de la petite enfance à l'âge adulte. C'est pourquoi Environnement Jeunesse a créé trois programmes éducatifs, Éveil au vert, Matière verte et Cégep vert, afin d'accompagner les jeunes tout au long de leur développement et de leur parcours scolaire.

Présentation du programme Cégep vert

Cégep vert est un programme d'accompagnement en environnement et en mobilisation étudiante, spécialement conçu pour les établissements collégiaux du Québec. Il a pour mission de promouvoir l'éducation relative à l'environnement et de favoriser une culture de l'engagement au sein des cégeps et collèges, afin d'outiller la communauté collégiale face à la crise climatique et de renforcer son pouvoir-agir.

Le programme rassemble des établissements qui reconnaissent l'engagement étudiant comme un levier essentiel de la transition socioécologique. Ces cégeps et collèges s'engagent à transformer leurs pratiques, à sensibiliser leur communauté et à poser des actions concrètes pour devenir des milieux exemplaires sur le plan environnemental, former une jeunesse écocitoyenne et soutenir activement une culture de l'engagement.

Pour les accompagner dans cette démarche, Cégep vert propose un cadre structurant, fondé sur des critères d'adhésion clairs, des engagements annuels et une programmation d'activités de réseautage et de formation destinée tant au personnel qu'à la communauté étudiante. Les établissements participants peuvent également se distinguer et recevoir une reconnaissance officielle grâce à un système de badges, géré par Environnement Jeunesse.

L'engagement étudiant et l'éducation relative à l'environnement

La participation étudiante correspond à l'engagement volontaire des étudiantes et étudiants dans la vie associative, institutionnelle ou communautaire de leur établissement. Elle renforce leur sentiment d'appartenance et contribue au développement de leur autonomie, de leur responsabilité et de leur pouvoir d'agir.

L'ÉRE vise à développer une compréhension globale et critique des enjeux environnementaux, en lien avec les dimensions écologiques, sociales, culturelles, économiques et politiques. Elle ne se limite pas à transmettre des connaissances, mais mise sur une approche interdisciplinaire, participative et axée sur l'action, qui favorise l'acquisition de compétences variées et soutient le développement du vouloir-agir et du pouvoir-agir.

Dans le contexte collégial, l'ÉRE et la participation étudiante se renforcent mutuellement en outillant les jeunes à devenir des acteurs et actrices de changement dans leur milieu et dans la société.

Devenir membre du programme

En adhérant au programme Cégep vert, les établissements collégiaux choisissent de placer l'engagement étudiant et la transition socioécologique au cœur de leurs priorités, et de s'impliquer activement dans la transformation de leur milieu. Pour les soutenir dans cette démarche, Environnement Jeunesse leur propose un accompagnement personnalisé ainsi qu'un large éventail de ressources.

Accompagnement et réseautage

Tout au long de l'année, l'équipe d'Environnement Jeunesse accompagne les membres du programme en leur offrant des conseils personnalisés, des outils concrets ainsi que des formations favorisant l'émergence d'une véritable culture de l'engagement dans leur milieu. Un accompagnement conçu spécialement pour les jeunes du niveau collégial est également offert à la communauté étudiante des établissements membres.

Accompagnement des établissements membres

La force du programme Cégep vert repose notamment sur son réseau, composé de membres engagés issus de cégeps et de collèges répartis à travers le Québec. Ces membres ont l'occasion de se rencontrer à différents moments de l'année, notamment lors des activités de formation et de réseautage organisées par Environnement Jeunesse.

Une communauté en ligne, hébergée sur la plateforme Passerelles, permet par ailleurs aux membres d'échanger tout au long de l'année, renforçant ainsi l'esprit de collaboration et le sentiment d'appartenance au sein du réseau.

Offre d'activités pour l'année 2025-2026

- Événement de lancement du programme à l'automne 2025 ;
- Événement de formation et de réseautage à l'hiver 2026 ;
- Concours de recyclage de piles 2025-2026.

Ces événements sont facultatifs, mais chaque établissement membre a la responsabilité d'assurer la participation ou la contribution de la personne répondante à minimalement un événement.

Accompagnement de la communauté étudiante

Forte de son expertise en éducation relative à l'environnement et en mobilisation jeunesse, Environnement Jeunesse offre une variété d'activités et de services pour accompagner la communauté étudiante dans son engagement, et ce, à chaque étape du processus.

Ces initiatives ont pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'outiller les personnes étudiantes afin qu'elles puissent mener leurs projets de manière autonome, élargir leur réseau et prendre pleinement conscience de leur pouvoir-agir.

Offre d'activités pour l'année 2025-2026

- Un colloque en environnement en nature ;
- 3 formations en ligne ;
- Un appel à projets avec bourses ;
- 2 événements participatifs de réflexion et collaboration.

Ces activités sont facultatives, mais chaque établissement membre a la responsabilité de soutenir la participation de membres de la communauté étudiante à minimalement deux activités ou événements. À noter que certaines de ces activités sont payantes.

Fonctionnement du programme

Critères d'adhésion

Pour adhérer au programme Cégep vert, chaque établissement doit satisfaire à des critères précis sur une base annuelle. La période de référence pour remplir ces exigences s'étend du 1er juillet au 30 juin de chaque année.

Ces critères d'adhésion témoignent de l'engagement des établissements à transformer leur milieu, tant au niveau de la participation étudiante que de la transition socioécologique. Afin de créer un environnement mobilisateur et favorable à l'engagement de la communauté étudiante, chaque établissement se doit d'être exemplaire et de disposer d'une base solide en matière d'environnement. C'est pourquoi des preuves concrètes attestant de la mise en place efficace de pratiques environnementales sont exigées à tous les cégeps et collèges qui souhaitent rejoindre le programme Cégep vert.

Critères
Prendre un minimum de trois engagements en lien avec la mobilisation étudiante et l'ÉRE.
Adopter une politique environnementale entérinée par la direction, révisée et mise à jour au minimum tous les cinq ans.
Élaborer un plan d'action environnemental et si possible y inclure des initiatives visant l'engagement de la communauté étudiante.
Mettre en place un fonds environnemental destiné, entre autres, à soutenir financièrement des initiatives portées par les personnes étudiantes.
Former un comité environnemental institutionnel, composé d'un minimum de trois personnes issues de différents départements de l'établissement.
Former et appuyer un comité environnemental étudiant, en lui offrant les ressources et l'accompagnement nécessaires à la réalisation de ses activités.
Organiser un minimum de deux rencontres entre les comités environnementaux institutionnel et étudiant.
S'engager à collaborer avec Environnement Jeunesse dans l'objectif de consulter la population étudiante. Afin de tenir compte des préoccupations de la population étudiante
Assurer la participation ou la contribution de la personne répondante à minimalement une activité ou un événement d'Environnement Jeunesse.
Soutenir la participation de membres de la communauté étudiante à un minimum de deux activités ou événements d'Environnement Jeunesse.
Désigner une personne répondante pour le programme Cégep vert, ayant un lien direct avec la communauté étudiante.

Engagements

Les établissements qui adhèrent au réseau Cégep vert placent l'engagement étudiant au centre de leurs priorités et ont comme objectif de devenir des milieux à l'écoute de la communauté étudiante, qui reconnaissent l'expertise des jeunes, et qui soutiennent et encouragent l'engagement citoyen. Afin d'être cohérents avec leurs objectifs, les établissements membres doivent prendre chaque année un minimum de trois engagements, en lien avec l'implication et la mobilisation étudiante. Ces engagements doivent être inscrits dans un plan d'action environnemental et tout au long de l'année, les établissements doivent en assurer le suivi. À la fin de l'année de référence, soit le 30 juin, une évaluation de ses engagements doit être remise à l'équipe d'Environnement Jeunesse.

Les engagements ainsi que le résultat de leur évaluation sont rendus publics sur le site web d'Environnement Jeunesse.

Badges de reconnaissance

À travers un système de badges de reconnaissance, Environnement Jeunesse souhaite reconnaître le leadership des établissements collégiaux qui se distinguent par la mise en œuvre de pratiques écoresponsables et de projets environnementaux structurants. Il existe trois catégories de badges, soit mobilité durable, gestion durable et gestion responsable des matières résiduelles.

Chaque année, un établissement collégial peut poser sa candidature pour une ou plusieurs de ces catégories, en fonction des actions réalisées au cours de l'année. En fin d'année, le comité consultatif analyse les dossiers de candidature et attribue les badges aux établissements méritants. La participation au système de badges est facultative et il revient à chaque établissement de fournir les informations et preuves nécessaires à l'analyse de son dossier.

Mentions spéciales

Environnement Jeunesse tient à souligner et à valoriser l'engagement des personnes étudiantes en reconnaissant leurs initiatives. Des mentions spéciales seront ainsi remises pour récompenser des projets conçus par et pour les jeunes au sein des cégeps et collèges membres du programme.

La participation à ces mentions est facultative et chaque établissement peut soumettre autant de projets qu'il le souhaite. La sélection des projets lauréats sera assurée par le comité consultatif.

Documents requis

Pour valider l'atteinte des critères, certains documents doivent être fournis en cours d'année ainsi qu'à la fin de l'année. Des canevas de tous les documents exigés sont disponibles pour les établissements membres. Voici la liste des documents requis.

À remettre avant le 1er décembre :

- Les 3 engagements en lien avec la mobilisation étudiante et l'ÉRE pris pour l'année ;
- La politique environnementale ;
- Le plan d'action environnemental incluant les engagements annuels ;
- Une preuve du fonds environnemental et du montant alloué aux initiatives étudiantes ;
- La liste des membres du comité environnemental institutionnel ;
- La liste des membres du comité environnemental étudiant.

À remettre avant le 30 juin :

- L'évaluation annuelle des 3 engagements en lien avec la mobilisation étudiante et l'ÉRE ;
- L'évaluation annuelle du plan d'action environnemental ;
- Une description du ou des projets étudiants soutenus grâce au fonds environnemental ;
- Un compte rendu des activités du comité environnemental institutionnel ;
- Un compte rendu des activités du comité environnemental étudiant.

Politique environnementale

La politique environnementale est un engagement adopté par la direction qui permet de tracer un cadre de référence et de définir la vision de l'établissement en matière d'environnement. C'est un moyen d'officialiser la démarche et les engagements. De plus, l'adoption d'une telle politique peut contribuer à rehausser ou à maintenir l'image de qualité de l'établissement.

Il s'agit d'un document dynamique qui doit évoluer et s'adapter aux enjeux au fil du temps; c'est pourquoi il est demandé d'en réévaluer la pertinence tous les cinq ans et de la réviser au besoin.

Dans le but de promouvoir et de soutenir la participation et la mobilisation étudiante, tous les établissements devront, lors de leur prochaine révision, inclure un énoncé les engageant à mettre en place un mécanisme assurant la prise en compte des préoccupations des personnes étudiantes dans les processus décisionnels.

Plan d'action environnemental

Le plan d'action est un outil qui permet de passer d'une vision à un projet ou une initiative concrète. Il décrit quelles stratégies et quels moyens seront utilisés pour atteindre les objectifs fixés. Enfin, il présente une série d'actions ordonnées pour mettre en place un projet ou amener un changement de comportement dans la communauté. Ce plan doit être un document vivant, fixant les priorités de l'établissement. Il doit être suivi, évalué et mis à jour régulièrement. À la fin de l'année, son évaluation permet quant à elle de mesurer les écarts éventuels pour apporter des mesures correctives ou de se fixer des objectifs plus ambitieux.

Afin que les 3 engagements pris en début d'année soient réellement intégrés et pris en compte par les différents départements de l'établissement, il est essentiel que ces derniers soient inclus et détaillés dans le plan d'action remis à Environnement Jeunesse.

Pour nous joindre

Par la poste

3000, rue Omer Lavallée, bureau 122, Montréal (Québec) H1Y 3R8

Par téléphone

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

En ligne

programmes@enjeu.qc.ca ou www.enjeu.qc.ca

Sur les réseaux sociaux

